

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

N°2026 - 07

## REVALORISATION DU TARIF DES SUJETS NATIONAUX

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 janvier à 10 Heures et Trente Minutes,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 20

Quorum : 16

Date de convocation : 15 janvier 2026

### Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURANT-GABORIT Anne – Maire de Ligny le Ribault
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château Renard
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de La Neuville sur Essonne
- Monsieur ASSELIN Vincent – Maire de Sigloy
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au maire de Fleury les Aubrais

### Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- |                             |                                   |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à      Madame MARTIN Valérie      |
| - Madame BATAILLE Muriel    | à      Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur LARCHERON Gérard | à      Monsieur FEVRIER Albert    |
| - Madame GAY Catherine      | à      Monsieur LACROIX Bruno     |

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Monsieur Jean-Michel PELLÉ, Vice-Président rappelle que les centres de concours et examens professionnels travailleront conjointement à l'élaboration de sujets nationaux pour les épreuves écrites des concours et examens professionnels lors du transfert des opérations de catégorie A et B du CNFPT vers les CDG au 1<sup>er</sup> janvier 2010. En effet, l'utilisation de sujets identiques sur l'ensemble du territoire permet de tendre vers un égal traitement des candidats, tout en visant une sécurité juridique des opérations.

Ainsi, pour un concours ou examen donné, un « CDG pilote », accompagné de CDG dénommés « participants actifs », produit des sujets nationaux qu'il va ensuite céder à tous les CDG organisateurs en contrepartie d'une participation financière. Cette participation, fondée sur un coût unitaire forfaitaire par sujet, est actuellement fixée à 2.500€.

Toutefois, il est proposé de revaloriser ce tarif actuel pour les raisons suivantes :

- Tenir compte de la complexité d'élaboration de certains sujets, notamment dans la filière technique,
- Inclure la prise en charge de l'élaboration des sujets de la filière des sapeurs-pompiers professionnels et du concours de gardien-brigadier de police municipale,
- Couvrir les charges afférentes au renforcement de la procédure d'élaboration avec l'organisation systématique d'une deuxième réunion technique qui permet de garantir la qualité des sujets nationaux,
- Couvrir les charges afférentes au renforcement de la sécurité de la procédure d'élaboration avec la livraison informatisée des sujets,

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver la revalorisation du tarif à 3.500€/sujet, à compter des opérations de concours et examens professionnels organisées en 2026.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme  
ORLÉANS, le 29 janvier 2026

La Présidente



Florence GALZIN